

Du côté des utilisateurs

Dans le respect des principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiatives" (BOAI, 2002), les modalités d'exercice du libre accès doivent "garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités". Contrairement à bon nombre d'idées préconçues, l'accès libre ne remet donc nullement en cause les droits de propriété intellectuelle des auteurs sur leurs œuvres (voir les "Mythes et idées fausses à propos de l'Open Access").

Les utilisateurs du répertoire peuvent lire, télécharger, copier, distribuer et imprimer l'œuvre pour autant qu'ils respectent les droits élémentaires des auteurs de l'Université de Liège. Aussi, un accès ouvert à un texte intégral sur ORBi est subordonné à l'acceptation d'une licence d'utilisation au terme de laquelle les utilisateurs s'engagent à :

- indiquer, dans toute citation, la source de l'œuvre et le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) ;
- ne pas modifier, transformer ou adapter l'œuvre, sans autorisation explicite de l'auteur ;
- ne pas utiliser l'œuvre à des fins commerciales (c'est-à-dire en ayant principalement l'intention ou en poursuivant l'objectif d'obtenir des avantages commerciaux ou une compensation financière) ;
- ne pas utiliser l'œuvre de manière telle que cela nuise à son exploitation sous d'autres formes.